

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2020/CP/141**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE**

CARTULA GRAFICA DI I RISERVI NATURALI DI CORSICA

**CHARTRE GRAPHIQUE DES RESERVES NATURELLES
DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de son statut particulier, la Collectivité de Corse peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme « Réserve Naturelle de Corse (RNC) » les propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels. Cette décision de classement permet de soumettre des terrains et territoires particulièrement intéressants au plan de la biodiversité à des régimes de protection et de gestion adaptés.

La Corse compte à l'heure actuelle 7 réserves naturelles dont une créée par l'ex. Collectivité Territoriale de Corse en 2017, celle du massif du Monte Ritondu.

Ces sites protégés doivent être signalés et délimités sur le terrain : la signalisation permet en effet de marquer les limites d'un territoire protégé, d'en rappeler et asseoir l'identité (parc, réserve naturelle, terrain du Conservatoire du Littoral).

Le visiteur sait alors qu'il entre dans un territoire particulier. Ce repérage, même s'il ne se traduit pas par une réalité physique ou qualitative, est symboliquement important pour le visiteur.

C'est aussi l'occasion de rappeler les règles de bonne conduite dans cet espace. La fonction d'information réglementaire est importante puisqu'elle fonde aussi la légitimité du rappel à l'ordre, voire de la sanction des infractions par les services de surveillance de l'espace protégé.

La signalisation est un acte fort qui nécessite une réflexion coordonnée à l'échelle d'un territoire et une concertation des divers acteurs.

Aussi, l'Office de l'Environnement de la Corse, chargé de l'animation du réseau des réserves naturelles de Corse, a engagé une réflexion relative à la charte graphique de ces réserves en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires.

En 2005, la charte graphique nationale a été adaptée, à la marge, à la Corse.

Aujourd'hui il paraît pertinent que ces réserves, à l'instar des réserves de chasse et de pêche, soient dotées d'une charte spécifique avec un logo « réserves naturelles de Corse », tout en respectant la charte nationale.

Le but de la charte graphique est de conserver une cohérence graphique sur toutes les réserves de Corse, et ce quel que soit le gestionnaire et le support pour la signalisation.

Vous trouverez ci-joint cette charte graphique des réserves naturelles de Corse avec :

- un logo spécifique à la Corse,
- différents modèles de panneaux (panneaux d'entrée, panneaux d'information).

Cette identité visuelle pourra être déclinée pour les supports papier (plan de gestion, rapport d'activité...).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.